

PRÉFACE

C'est avec un vif plaisir que je réponds au souhait de notre compatriote M. Louis Barral en présentant le travail minutieux et efficace que constitue ce dictionnaire français-monégasque, complètement attendu, complètement indispensable de la documentation qu'avait déjà patiemment et doctement réunie, sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Rainier III de Monaco et avec l'aide d'éminents spécialistes érigés en Commission linguistique, le regretté Père Louis Frolla: la «Grammaire monégasque», en 1960 et le «Dictionnaire monégasque-français», en 1963.

Complément attendu parce qu'il n'a pas manqué de soulever, dans l'attente du moment de paraître, de délicates questions de principe dont, notamment, celle de savoir s'il convenait de rester dans l'insertion des mots, au plus près du langage des origines, à vocabulaire relativement restreint, ou au contraire, de donner accès à des termes savants ou d'adoption récente peut-être mal à l'aise dans l'usage quotidien de la langue.

Complément indispensable, d'autre part, car le développement du parler monégasque prend, chaque jour, plus d'ampleur non seulement au niveau des Etablissements scolaires de la Principauté dans lesquels son enseignement atteint les programmes de la classe de seconde et tend à devenir une matière à option dans les examens du baccalauréat, mais également au sein de la population où un nombre croissant de résidents recherchent les moyens d'une plus complète assimilation à notre communauté par la connaissance de son langage.

La Municipalité a tenu, en accord avec le Gouvernement princier et utilement appuyée, sur le plan budgétaire par le Conseil national, à réaliser l'édition de cet ouvrage.

Bien sûr, celle-ci ne saurait revendiquer d'emblée toutes les adhésions.

Certaines critiques pourront se manifester, sans doute, soit dans le domaine du choix des mots, soit dans celui des omissions, mais d'autres éditions suivront et il nous semblait urgent de conjuguer les efforts